



À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS, LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ETHNOLOGIE SE MANIFESTE

La Société québécoise d'ethnologie, qui a 50 ans d'histoire (1975-2025), est un regroupement national d'individus et d'organismes attachés au rayonnement de l'ethnologie et à la mise en valeur du patrimoine ethnologique, tant matériel qu'immatériel.

Sa mission consiste notamment à sensibiliser le public à la valeur culturelle, environnementale, économique, sociale et scientifique du patrimoine, ainsi qu'à promouvoir et à enrichir la connaissance du patrimoine ethnologique par la publication de la seule revue annuelle d'ethnologie de l'Amérique française, consacrée à ce domaine.

Au regard de sa mission et de son expérience, la Société québécoise d'ethnologie constitue un acteur important en matière de patrimoine ethnologique. Par ses travaux, elle a notamment contribué à enrichir la portée de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (LPC), en particulier en ce qui concerne l'inclusion des concepts de patrimoine immatériel et de paysage culturel dans la notion de patrimoine culturel. La LPC considère à juste titre ces ajouts comme étant le reflet de l'identité de notre société.

En effet, l'ethnologie est au cœur de l'appréciation et de la détermination du caractère patrimonial d'un bien matériel ou immatériel, d'un site, d'un lieu, ou d'un personnage, qui se mesure notamment en fonction du critère de valeur ethnologique. L'ethnologie et le patrimoine culturel font corps, et la Société québécoise d'ethnologie a une riche histoire d'interventions publiques pour promouvoir, soutenir, valoriser ou défendre à cet égard la valeur ajoutée du patrimoine ethnologique.

À la veille des élections provinciales, à l'approche de la formation d'un nouveau gouvernement et de l'entrée en fonction de nouveaux responsables, la Société québécoise d'ethnologie énonce, à leur intention, comme à celle des institutions engagées dans la défense, la valorisation, l'éducation et la formation au patrimoine, et en vue de favoriser la réflexion citoyenne, quatre (4) propositions qu'elle considère essentielles et prioritaires pour la connaissance, la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine ethnologique (matériel et immatériel) de notre société, ainsi que pour le soutien et la continuité de sa mission propre.

1 - Que l'on affirme clairement que le patrimoine est une richesse collective, un actif, à la fois culturel, économique, environnemental et social, qu'il faut maintenir, développer et exploiter dans une perspective de développement durable pour la transmettre aux générations futures.

Cette affirmation doit se concrétiser par :

- le soutien aux organismes qui valorisent et protègent l'héritage ethnologique ;
- l'investissement concret dans la valorisation du patrimoine ethnologique, sa protection et sa préservation ;
- l'investissement visant à favoriser et à permettre l'accès et la participation citoyenne à la connaissance, à la valorisation et à la préservation du patrimoine ethnologique.

2 - Que l'on fasse de la connaissance du patrimoine une priorité publique.

Et pour y parvenir :

- accroître le financement consacré à la recherche sur le patrimoine ethnologique (matériel et immatériel) ;
- encourager et soutenir les projets de recherche documentant les pratiques culturelles dans toutes les régions du Québec ;
- maintenir et développer les inventaires du patrimoine ethnologique (matériel et immatériel) ;
- favoriser la collaboration en matière de patrimoine ethnologique entre universités, sociétés savantes, musées, organismes culturels, municipalités et communautés ;
- soutenir la relève en patrimoine, en ethnologie et en médiation culturelle.

3 - Que l'on reconnaisse clairement l'ethnologie comme une discipline scientifique indissociable du patrimoine culturel, indispensable à son identification, à sa caractérisation, et à sa mise en valeur, et que l'on assure la pérennité de son existence et de sa pratique.

La mise en œuvre de cette priorité implique :

- de s'assurer de la pérennité de l'enseignement de l'ethnologie dans le réseau universitaire dans les trois cycles – baccalauréat, maîtrise et doctorat – de même que dans le réseau collégial ;
- que des postes d'enseignement de l'ethnologie soient créés ou ajoutés dans toutes les universités au Québec ainsi que dans le réseau collégial ;
- que des postes décisionnels soient octroyés à des ethnologues au sein du ministère de la Culture et des Communications ;
- que l'on soutienne concrètement des revues savantes en ethnologie, telle Rabaska ;
- que l'on considère la Société québécoise d'ethnologie comme partenaire des autorités gouvernementales et du ministère de la Culture et des Communications en ce qui concerne l'identification, la documentation et la valorisation du patrimoine ethnologique, ainsi que pour la détermination, la documentation et l'appréciation de la valeur ethnologique des éléments du patrimoine culturel.

4 - Faire du patrimoine ethnologique immatériel une priorité de transmission, de marqueur culturel et de développement régional, en plaçant les véritables agents de transmission, soit les porteurs de traditions, ainsi que les communautés qui les promeuvent au centre des décisions.

Et pour accomplir un tel objectif :

- adopter une stratégie québécoise du patrimoine immatériel ;
- financer la transmission intergénérationnelle, notamment par des programmes de mentorat entre les personnes détentrices de savoir et les jeunes ;
- intégrer davantage le patrimoine ethnologique immatériel à l'école en collaboration avec les communautés concernées ;
- mettre en place un inventaire numérique participatif du patrimoine ethnologique immatériel ;
- soutenir les porteuses et porteurs de tradition par des bourses, des résidences, des ateliers, des espaces de pratique et une meilleure reconnaissance professionnelle ;
- inclure le patrimoine ethnologique immatériel dans les politiques d'aménagement et de développement régional.

Conclusion

Par les quatre (4) propositions énoncées ci-dessus, la Société québécoise d'ethnologie souhaite contribuer à la prise de conscience de la singularité et de la valeur exceptionnelle de notre patrimoine ethnologique, matériel et immatériel, ainsi qu'à sa connaissance étendue, sa pleine protection et sa juste valorisation.

Société québécoise d'ethnologie, septembre 2026

